

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Introduction à l'intervention pédagogique</b>
<b>Section(s)</b>	- (5 ECTS) Bachelier en enseignement section 3 - Français, FLE et FLA BA1

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Sophie DANGREAU	50	<b>Année</b>

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
<b>Introduction à l'intervention pédagogique</b>	50h	<b>Valérie ALLARD Sophie DANGREAU</b>

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
<b>Introduction à l'intervention pédagogique</b> : 25h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires, 10h de travaux, 5h d'autonomie, 10h de remédiation

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Introduction à l'intervention pédagogique</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Néant

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<p><b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;</li> <li>◦ comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;</li> <li>◦ analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;</li> <li>▪ faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection .</li> </ul> </li> <li>◦ maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel .</li> </ul> </li> <li>• Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;</li> <li>◦ maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;</li> <li>◦ maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière</li> </ul> </li> </ul>

- adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
  - agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
    - la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
    - la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
    - la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
    - la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échec, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en oeuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
    - la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
  - maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques;
  - prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale;
  - créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
  - gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;
  - les compétences du praticien réflexif
    - lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
    - mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
    - construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

## Objectifs de développement durable



### Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
- 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
- 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.
- 4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.



### Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

## Acquis d'apprentissage spécifiques

- Observer et analyser des pratiques et des gestes professionnels du mds (invariants de l'action éducative) ainsi que l'environnement éducatif
- Poser un ensemble d'actions pédagogiques et gestes professionnels préparés en amont du stage (ex. routines pédagogiques, activités pédagogiques, correction d'exercices, lecture d'album, etc.)
- Contribuer à la gestion de situations de classe selon certaines modalités identifiées du co-enseignement
- Construire son identité professionnelle par le biais d'un portfolio de développement professionnel.

### Contenu de l'AA Introduction à l'intervention pédagogique

- L'observation de pratiques d'enseignement-apprentissage dans tous ses aspects (les gestes professionnels, les approches pédagogiques, la gestion de groupes, ...)
- La construction, la planification et la mise en œuvre d'une situation d'enseignement-apprentissage dans ses aspects légaux et pédagogiques (maîtrise des textes légaux en ce compris les domaines du tronc commun et les visées transversales, rédaction d'objectifs, l'apprentissage par compétence, donner du sens, le transfert, les feed-back, la vérification de la compréhension, climat de classe...)
- Analyse de situations d'enseignement – apprentissage

### Méthodes d'enseignement

**Introduction à l'intervention pédagogique** : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC

### Supports

**Introduction à l'intervention pédagogique** : copies des présentations, syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

### Ressources bibliographiques de l'AA Introduction à l'intervention pédagogique

- Bocquillon, M., Baco, C., Derobertmasure, A., Demeuse, M. (2024). Enseignement explicite : principes et stratégies. Deboeck.
- Hattie, J. et Yates, G. (2020) L'apprentissage visible : ce que la science sait de l'apprentissage, Editions l'instant présent.
- Houdé, O. (2018). L'école du cerveau : De Montessori, Freinet et Piaget aux sciences cognitives, Paris, Mardaga.
- Masson, S. (2020). Activer ses neurones pour mieux apprendre et enseigner. Les 7 principes neuroéducatifs.
- Tricot, A. (2017), L'innovation pédagogique, Mythes et réalités, Paris, Retz.
- Vienneau, R. (2017). Apprentissage et enseignement. Théories et pratiques. (3ème édition). Chenelière Education. Gaëtan Morin Editeur.
- Code de l'Enseignement
- Référentiels du Tronc Commun

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note d'UE = note de l'AA
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Introduction à l'intervention pédagogique : Français

### Méthode d'évaluation de l'AA Introduction à l'intervention pédagogique :

Première session:

Q1: Examen écrit 45% - évaluation continue 5%

Q2: Examen écrit 45% - évaluation continue 5%

Deuxième session:

Q1: Examen écrit 50%

Q2: Examen écrit 50%

Année académique : **2024 - 2025**